

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-trois, le mercredi 28 juin à 18h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, au 31 rue de Vire à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY président, suite à la convocation adressée le mercredi 21 juin 2023 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50

ÉTAIENT PRESENTS : 33

AYANT PRIS PART A LA DECISION : 39

Étaient présents : Gérard LEGUAY, Geneviève LEBLOND, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Marie-Josèphe LESENECHAL, Sylvie HARIVEL, Jean Yves BRECIN, Hélène PAYET, Annick SOLIER, Christine SALMON, Nicolas BARAY, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Patrick SAINT-LO, Martine JOUIN, Bertrand GOSSET, Christian HAURET, Pierre DEWASNE, Marcel PETRE est représenté par Dominique FAUSSER son suppléant, Yves PIET, Alain QUEHE, Jean BRIARD, Christian VENGEONS, Jacky GODARD, Josiane LECUYER, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Bruno DELAMARRE, Micheline GUILLAUME, conseillers communautaires.

Étaient absents excusés ayant donné un pouvoir : Jean-Marie DECLOMESNIL a donné pouvoir à Geneviève LEBLOND, Guillaume DUJARDIN a donné pouvoir à Sandra LEMARCHAND, Michel GENNEVIEVE a donné pouvoir à Christophe LE BOULANGER, Lydie OLIVE a donné pouvoir à Nicolas BARAY, Jérémie DESGUEE a donné pouvoir à Christian VENGEONS, Jean-Luc ROUSSEL a donné pouvoir à Annick SOLIER

Était absente excusée : Edith LANGLOIS.

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Paul THOMAS, Johanna RENET, Didier VERGY, Joël LEVERT, Véronique BOUÉ, David PICCAND, Yvonne LE GAC, François REPEL.

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20230628-4 : AG_DEMANDE DE SUBVENTION_ETUDE MOBILITE

Pour la réalisation d'une étude mobilité dont le budget prévisionnel s'élève à 40 000,00 € TTC, la communauté de communes, souhaite déposer deux demandes de subventions : une au titre du fond vert 2023 et une autre auprès de la banque des territoires.

Le plan de financement de l'étude mobilité est le suivant :

Opération	Dépenses		Recettes		
	Objet	TTC	Objet	TTC	%
Etude mobilité	Etude	40 000,00	Banque des territoires	20 000,00	50%
			Fonds vert	12 000,00	30%
			Autofinancement	8 000,00	20%
	TOTAL	40 000,00	TOTAL	40 000,00	100%

Ce plan de financement pourra évoluer en fonction des retours des financeurs.

Les crédits nécessaires à la réalisation de cette étude ont déjà été votés par le Conseil Communautaire lors du Budget Primitif 2023 au sein du chapitre 011 – Charges à caractère général.

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **DE DEMANDER** une subvention d'un montant de 20 000,00 € auprès de la Banque des Territoires pour la réalisation d'une étude mobilité
- **DE DEMANDER** une subvention d'un montant de 12 000,00 € au titre du Fonds vert 2023 pour la réalisation d'une étude mobilité
- **D'AUTORISER** le Président à signer tous les documents afférents
- **DE DEMANDER** toutes autres subventions dans la limite de la réglementation d'autofinancement

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire de séance,
Annick SOLIER

Le Président,
Gérard LEGUAY

